



## Pas de pays sans maïs

*Il n'est plus une semaine où l'on ne parle de la tortilla, la traditionnelle galette de maïs mexicaine, qui constitue l'alimentation de base des classes modestes de ce pays.*

**Pourquoi ?** parce que son prix flambe et risque d'enflammer tout le Mexique,

**la faute à qui ?** au prix de la matière première « maïs », dopé par une demande active et notamment l'engouement pour le bioéthanol;

**Mais quel paradoxe,** au pays « inventeur du maïs » que d'importer des USA près de 30 % de ses besoins en maïs. Paradoxe certes, sauf que :

**c'est l'histoire d'un pays** en voie de développement qui, par un accord de libre-échange avec ses voisins du nord, s'est exposé à la libéralisation du commerce des produits agricoles;

**c'est l'histoire d'un pays** qui mesure aujourd'hui ce que signifient l'arme alimentaire et l'importance stratégique de l'agriculture;

**c'est l'histoire d'un pays** où près de deux millions de nouveaux hectares de maïs devraient être semés en 2007.

## Le chiffre du mois

5 Mha de maïs, c'est l'augmentation attendue de la surface maïs grain aux USA pour la campagne 2007, soit 37 % environ de la sole totale maïs de l'UE à 27 et soit 175 % de celle de la France. La surface maïsicole des USA sera ainsi portée à 36 Mha, une augmentation qui s'explique par la montée en puissance de l'éthanol.

## France : semis maïs

### EN LÉGER REcul

Après les baisses successives de surfaces depuis 2004 de - 9 % et - 10 %, le maïs grain en 2007 devrait voir ses emblavements se réduire légèrement de - 1 à - 2 % par rapport à la campagne 2006, soit une surface prévisionnelle de 1410000 ha. Dans un contexte de prix soutenus et attendus comme tels pendant toute la campagne à venir, cette tendance s'explique d'une part par une nouvelle progression des cultures d'hiver (+ 1 % en céréales avec 6,9 Mha en 2007 et + 12 % en colza avec un nouveau record à 1,56 Mha) et de l'orge de printemps favorisée par des conditions climatiques favorables à l'implantation et d'autre part par le net recul du tournesol attendu entre 550000 et 600000 ha (- 10 %).

### Des disparités régionales

Cependant, l'effritement au niveau national des surfaces de maïs grain cache des différences selon les régions. D'un côté, un léger tassement des surfaces est attendu en Midi-Pyrénées et une baisse plus significative est escomptée dans les régions continentales en raison de résultats technico-économiques 2006 décevants (Auvergne et Bourgogne), d'une progression des céréales d'hiver (Alsace) et de nouvelles restrictions administratives pour l'irrigation (Bassin Parisien). Mais, d'un autre côté, avec des réserves hydriques très haut placées, toutes les régions de la façade atlantique et de la Manche verront leurs surfaces progresser comme en Vendée qui bénéficie d'une politique volontariste de création de réserves.

### Stabilité pour le maïs fourrage

Quant au maïs fourrage, avec une production laitière quasi-stable, les surfaces 2007 sont attendues à l'identique. En effet, contrairement à l'effritement chronique habituellement observé, lié au progrès génétique des troupeaux, la stabilité des surfaces attendue pour 2007 s'explique par des déficits de production dans certaines régions lors de la campagne 2006.

## Maïs OGM 2007 : coup d'envoi

### RÈGLES NOUVELLES ET SERVICE

#### D'INFORMATION ET DE CONSEILS

Même si la culture du maïs Bt jusqu'alors réalisée (500 ha en 2005, 5 000 ha en 2006) s'effectuait dans des conditions normales et légales (variétés autorisées à la production,

déclaration des productions) et selon des règles de coexistence expérimentées et éprouvées, la profession appelait de ses vœux depuis plusieurs années la transcription en droit français de la Directive européenne 2001 - 18. Celle-ci, avec la publication le 20 mars 2007 de deux décrets et un arrêté, permet d'achever un processus réglementaire et de consolider le cadre existant en précisant différents points. D'autres dispositions, dans l'attente d'un cadre législatif et par conséquent d'un débat parlementaire, font l'objet de recommandations professionnelles.

Le **nouveau cadre réglementaire** comprend donc deux décrets qui permettent de préciser les procédures d'autorisations des OGM en France tant pour les cultures expérimentales que commerciales (procédure et durée d'autorisation des variétés, plan de surveillance, étiquetage...). Parallèlement, un arrêté impose la déclaration des essais et des productions commerciales auprès de l'Administration départementale ou régionale avec des indications de surfaces, de variétés, de localisation, d'identification du producteur... Enfin, il existera un registre national des productions, mais le « site OGM » du Ministère accessible au public ne précisera que le nombre et la surface des parcelles OGM au niveau cantonal, préservant ainsi l'anonymat des producteurs.

### Au-delà de ce cadre réglementaire nouveau, des recommandations professionnelles

viennent compléter le guide A.G.P.M. des bonnes pratiques pour la culture du maïs Bt vulgarisé depuis 2004 et assurant la coexistence et la traçabilité des cultures de maïs OGM et non OGM dans le respect du seuil réglementaire de 0,9 %. Ainsi, la filière maïs française recommande pour 2007, à la demande du Ministère de l'Agriculture, et en sus des dispositions contenues dans le guide, deux choses :

- d'une part que la distance d'isolement entre productions de maïs OGM et non OGM soit portée à 50 m ou 24 rangs de maïs non OGM de même précocité,
- d'autre part, d'informer tout maïsiculteur dont la culture de maïs serait limitrophe à la parcelle de maïs OGM.

Ces deux recommandations complémentaires au guide des bonnes pratiques s'imposent donc pour 2007 à tout producteur de maïs Bt. Enfin, un service permanent maïs Bt est mis en place par l'A.G.P.M. Ce service, destiné aux agriculteurs, vise à apporter de l'information

et des conseils pour accompagner le bon déroulement de la campagne 2007. Parallèlement, sont mis à la disposition des producteurs et des différents opérateurs de la filière, le guide des bonnes pratiques, son complément 2007, ainsi qu'un Questions - Réponses sur la culture du maïs Bt.

Coordonnées du Service permanent Maïs Bt

**N° Vert 0 800 42 52 16**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

agpm@agpm.com

Association Générale des Producteurs de Maïs  
Service permanent Maïs Bt  
21, Chemin de Pau - 64121 Montardon

L'A.G.P.M. et la filière maïs, mais aussi plus globalement les filières grandes cultures (ORAMA) confirment ainsi leur positionnement. Les nouvelles technologies et les OGM ne sont qu'un nouvel outil de production parmi d'autres, mais avec des enjeux déterminants en terme technique, économique, environnemental et sanitaire. C'est pourquoi, ces filières entendent continuer à agir pour que les agriculteurs puissent bénéficier normalement de cette innovation, déjà largement développée sur différents continents tout en garantissant la coexistence des différentes productions.

## France : électricité & biomasse UN TARIF DE RACHAT INSATISFAISANT

Le tarif de rachat de l'électricité à partir de la biomasse agricole vient d'être discuté fin mars au Conseil Supérieur de l'Énergie. Le tarif proposé se composerait d'un tarif de base à 4.5 cts€/kWh (9.5 cts€/kWh à 11 cts€/kWh pour le biogaz), d'une prime à l'approvisionnement pour les installations de moins de 5 MWh égale à 3.8 cts€/kWh et d'une prime à l'efficacité énergétique (1.5 à 3 cts€/kWh). Au final, le tarif est de l'ordre de la dizaine d'euros du kWh alors qu'il faudrait au minimum 15 cts euros du kWh. La CRE doit donner son avis dans le mois qui vient. Les Ministres devront ensuite donner leur accord. L'AGPM et l'AGPB poursuivent leur action pour obtenir un tarif revalorisé afin de rendre attractifs les investissements et de permettre un réel développement de la filière de production d'électricité à partir de la biomasse.

## UE: intervention BRUXELLES S'ENTÊTE ENCORE

Face à sa proposition de suppression pure et simple de l'intervention, la Commission a obtenu, en janvier dernier, une levée de boucliers : six pays dont la Hongrie et les deux derniers entrants (Bulgarie et Roumanie) se sont fermement opposés et six autres dont la France, l'Italie et l'Espagne ont exprimé leur désaccord. Pour sortir du blocage, la Présidence allemande a recueilli l'opinion des 27 États membres à l'aide d'un questionnaire : il en est ressorti la proposition d'un plafonnement des volumes à l'importation. Jusqu'à présent, les deux propositions de la Présidence allemande en réunion technique préparatoire au Conseil des Ministres de l'Agriculture (la dernière prévoyait 700 000 T la 1ère année, 500 000 T la 2ème et enfin 0) ont été rejetées. Face à une telle opposition unanime, le sujet de l'intervention a été retiré de l'ordre du jour du Conseil des Ministres de l'Agriculture du 19 Mars dernier. Mais la Présidence est tenace et elle persiste sur sa

proposition de trois plafonds dégressifs avec un plafond de 0 en troisième année (point d'absolu désaccord du côté des producteurs de maïs et plus largement des céréaliers européens). Le dossier devrait être discuté par les Ministres de l'Agriculture les 16 et 17 Avril prochains. D'ici là, des réunions bilatérales sont prévues avec l'objectif inavoué mais indiscutable, de fragiliser la majorité de blocage.

## UE: conditionnalité LA COMMISSION PRÊTE À SIMPLIFIER

Prenant acte des difficultés relatives par les États Membres dans la mise en place de la conditionnalité et de ses contrôles, la Commission vient de rendre un rapport au Conseil sur la mise en œuvre de la conditionnalité. La Commissaire Fischer Boel a insisté sur la notion de simplification, tant pour les administrations nationales que pour les agriculteurs. La Commission a précisé vouloir proposer les mesures réglementaires nécessaires d'ici la fin de l'année.

Les principaux points d'amélioration du système qui pourraient faire l'objet d'avancées concrètes pour les agriculteurs sont :

- La tolérance en cas de non-respect mineur, c'est-à-dire une « franchise » qui permet de ne pas sanctionner les plus faibles manquements à la réglementation. Ce point correspond à une demande forte portée par ORAMA.

- L'instauration d'une règle de minimis qui permettrait de ne pas recouvrer les sanctions inférieures à 50€, ce qui correspond à une franchise pour les exploitations touchant moins de 5000€ et sanctionnées au minimum de 1 %.

- Une notification préalable des contrôles sur place jusqu'à 14 jours. Ce point serait un élément précieux pour « pacifier » les contrôles conditionnalité et laisser le temps à l'agriculteur de préparer l'ensemble des éléments nécessaires au contrôle.

- Une amélioration de l'information aux agriculteurs, tant sur les exigences concrètes et spécifiques, qu'en matière de délai d'information ou de rendu du rapport de contrôle. Un lien est fait avec une meilleure prise en compte du système de conseil agricole sur la conditionnalité, actuellement en discussion au niveau français.

- Le maintien du principe de progressivité concernant toute modification ou inclusion de nouvelles exigences au titre de la conditionnalité, principe qu'ORAMA avait invoqué sans succès concernant le paquet hygiène.

- La prise en compte des contrôles fait dans les systèmes de certification afin de ne pas augmenter la charge de contrôle pour les exploitants à partir du moment où les exigences sont les mêmes et les contrôles sont certifiés.

D'autres éléments de simplification, en direction des administrations essentiellement, sont également prévus, en particulier sur l'harmonisation des taux de contrôle ou la sélection de l'échantillon de contrôle.

Le champ ainsi ouvert devrait permettre de répondre à certaines de nos demandes, même si une grande partie des problèmes actuellement soulevés par les contrôles conditionnalité relève essentiellement de la complexité de la réglementation française (sur les phytos en particulier) et de son accumulation.

## MYCOTOXINES : NOUVELLES PROPOSITIONS

La proposition de la Commission (fourchettes au départ) se précise. Suite à la dernière réunion des experts, la Commission a proposé les seuils suivants : 1750 ppb pour DON, 350 ppb pour Zéaralénone et 4000 ppb pour Fumonisines. Le traitement spécifique des maïs destinés à l'amidonnerie ainsi que la mise en œuvre des seuils au 1<sup>er</sup> novembre 2007 sont confirmés. Cette dernière proposition sera rediscutée début avril.

## DOSSIER PVE : DÈS AVRIL ?

Les discussions au niveau national étant bouclées, l'arrêt sur le Plan Végétal Environnement (2007-2013) est en passe d'être signé. La mise en œuvre rapide des dossiers suppose malgré tout que les arrêtés régionaux soient pris dans la foulée et que les conventions entre financeurs soient validées. Si chacun y met du sien, les agriculteurs devraient donc pouvoir déposer leur dossier dans les prochains jours. Mais attention, les subventions complètes ne seront acquises que lorsque Bruxelles aura validé la copie française concernant le Plan de Développement Rural, ce qui ne devrait intervenir qu'à la fin du premier semestre. La part européenne reste donc encore en suspens !

## LE MAÏS ET LE SOMMET DU VÉGÉTAL À TOURS 2007

Le Sommet du Végétal 2007 "Les Grandes Cultures : une chance pour l'Europe" se déroulera les 19 et 20 septembre prochains au Palais des congrès de Tours. Il sera précédé d'une journée maïs le 18 septembre durant laquelle se dérouleront les assemblées générales de Seproma, de la FNPSMS, des sections maïs doux et maïs semence de l'AGPM, d'irrigants de France et de la CEPM.

## BILAN FRANÇAIS MAÏS

Ressources et utilisations au 1<sup>er</sup> Mars 2007

ONC - 1000 T	situation au 01/03/2007	situation au 01/03/2006	100 = 01/03/2006
Stocks coll. agréés	4 125,8	4 581,3	90,0
Collecte	9 450,6	10 382,9	91,0
Importations*	190,0	185,1	102,6
Amidonnerie	1 300,0	1 292,0	100,6
Semoulerie	238,0	263,0	90,5
Exportations*	3 391,6	3 656,8	92,7
dt UE	3 356,1	3 626,7	92,5
pays tiers	35,5	30,1	117,9

\* CHIFFRES AU 01/02/2007

Utilisations des céréales par les fabricants d'aliments du bétail au 1<sup>er</sup> mars 2007

ONC - 1000 T	situation au 01/03/2007	situation au 01/03/2006	100 = 01/03/2006
Blé tendre	3 948,1	4 376,1	90,2
Orge	1 156,8	670,7	172,5
Maïs	1 667,3	1 704,0	98,0
Autres céréales	444,4	492,8	90,2
TOTAL	7 216,6	7 240,6	99,7

## PRIX DU MAÏS FRANÇAIS

Prix de marché base juillet	MARS 2007	MARS 2006
	Euro/T	Euro/T
Rendu Bordeaux	148,75	113,30
Départ Eure-et-Loir	141,50	105,10
Majorations mensuelles	7,43	7,43